



BON DE COMMANDE*

debout N°8 // août•septembre 2016

À remplir, signer et retourner par mail à diffusion@debout.fr

**Votre commande sera prise en compte dans la limite des stocks disponibles de magazines.*

À compléter lisiblement en lettres capitales svp

NOM DE LA STRUCTURE :

ADRESSE :

.....

.....

NOM ET PRÉNOM DE LA/DU RESPONSABLE DE LA COMMANDE :

E-MAIL :

TÉL PORTABLE : TÉL FIXE :

Je commande **debout N°8** (cf quantités ci-contre), et souhaite qu'ils soient livrés à l'adresse indiquée ci-dessus (si différente, la préciser ci-dessous), **et accepte expressément de prendre en charge, à réception de la facture, les frais TTC inhérents à la livraison des exemplaires.**

Adresse de livraison (si différente de celle indiquée ci-dessus)

.....

.....

.....

.....

Cocher les frais de livraison en fonction du nombre d'exemplaires commandés.

Au-delà de 1000 exemplaires, merci de nous contacter à diffusion@debout.fr

X	QUANTITÉS	FRAIS DE LIVRAISON
	10	10 €
	25	22 €
	50	30 €
	100	38 €
	150	42 €
	200	50 €
	250	53 €
	300	58 €
	350	65 €
	400	70 €
	450	80 €
	500	90 €
	600	102 €
	700	120 €
	800	135 €
	900	150 €
	1000	170 €

Attention : Les livraisons ne sont possibles qu'en France métropolitaine.
Pour la Corse et les DOM-TOM, merci de nous contacter à diffusion@debout.fr

En signant ce bon de commande, je m'engage, à régler les frais de livraison et de traitement de ma commande à réception de la facture. Ce bon de commande vaut **commande définitive.**

Fait le à Cachet et signature :

1 – TARIFS

Le coût global de publication d'un exemplaire de **debout** est de **1€**. Pour l'instant, grâce au mécénat des entreprises, aux dons des particuliers et à un fort engagement de ses équipes, l'association Debout peut encore supporter la gratuité du magazine exclusivement pour les associations et les structures d'action sociale (hors institutions publiques nationales, entreprises et fondations) qui souhaitent le distribuer à leurs publics. Toutefois, l'association ne peut pas prendre en charge les frais de transport pour celles qui choisissent d'être directement livrées à leur adresse.

Attention : Les livraisons ne sont possibles qu'en France métropolitaine. Pour la Corse et les DOM-TOM, merci de nous contacter à diffusion@debout.fr

2 – LIVRAISON

Merci de bien vouloir vous assurer de la validité de votre adresse et de l'accessibilité de votre boîte aux lettres et/ou de vos locaux, ainsi que d'une signalétique valable pour La Poste. En cas d'impossibilité de livraison par La Poste ou le transporteur, veuillez noter que **toute nouvelle présentation des colis sera facturée en sus selon les conditions indiquées au recto**.

À noter : Un paquet de 50 exemplaires du magazine pèse environ 7 kg.

3 – FACTURATION ET RÈGLEMENT

La facture est envoyée par voie électronique dès livraison des magazines. L'association Debout (loi 1901) n'est pas assujettie à la TVA (article 261-7B du Code Général des Impôts).

Le paiement de la facture se fait impérativement à réception de la facture.